

Réunion du bureau

**COMPTE
-RENDU**

MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

18 H 30

KREISKER

**RÉUNION
organisée par :**

L'AMICALE des CYCLOS de PLOËREN

TYPE DE RÉUNION

Trimestrielle

**ANIMATEUR
gestion temps**

P. BOULLÉ – Durée : 2h 00

SECRÉTAIRE

F. BRIOT

PARTICIPANTS

**Mme MORICE J., DESHOULIÈRES L., HAROCHE J.L., LE VÏQUEL J.G.,
MORICE Y., PASCUAL J.L., QUÏNIÏOU D., VANOVERBECQUE P. .**

EXCUSÉS

- **CHEVALIER J.C. ALLEMANDOU P.**

Rubriques à l'ordre du jour

15 mn

BILAN FINANCIER ET ADHÉSIONS

DISCUSSIONS

1. Point sur la trésorerie du club :

- **C.C. : _____ € Livret A : _____ €**

2. Point sur les adhésions : Nombre d'adhérents : 98

- Nous enregistrons deux démissions au sein du Bureau :
J.C. Le Chevalier et P. Allemandou pour raisons personnelles.
Nous leur souhaitons des jours meilleurs.

Point sur les dossiers incomplets : des certificats médicaux sont à fournir pour certains adhérents : **11**

Bilan des adhésions après le forum des associations du 5 septembre 2020 : **3 nouveaux adhérents**

CONCLUSIONS

Relance des certificats médicaux par la secrétaire

CONDUITE À TENIR VIS-À-VIS DES MESURES GOUVERNEMENTALES/PRÉFECTORALES

DISCUSSIONS

- **SORTIES PAR GROUPE DE 10 :** Un communiqué de presse de la FFC attire l'attention du Bureau :

*"Bonjour,
La Fédération Française de Cyclisme annonce un retour à la normale pour la pratique des activités cyclistes.*

| | |
|-------------|---|
| | <p>Après avoir examiné les dispositions contenues dans le Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020, modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire paru au Journal Officiel du 22 juin, la Fédération Française de Cyclisme constate, à date, que les activités cyclistes retrouvent des conditions normales de pratique. En effet, que cela soit en compétition ou en l'entraînement, sur la voie publique ou sur un site public ou privé, établissement couvert ou de plein air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La règle des 10 personnes au maximum (pratiquants) à un même endroit de façon simultanée n'est plus applicable. - La règle de distanciation interpersonnelle de 2 mètres pour les pratiquants n'est plus applicable pendant l'activité sportive. <p>Bien évidemment, et dans le cadre des mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'encadrement de la pratique des activités cyclistes devra se faire dans le respect des mesures barrières et des protocoles sanitaires.”</p> |
| CONCLUSIONS | <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles consignes : <p>Le Président va contacter la Préfecture pour connaître les dernières consignes concernant les mesures barrières et protocoles sanitaires applicables dans le Morbihan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le cyclisme reprend peu à peu ses droits après avoir été touché, comme le sport en général, par la pandémie de Covid-19. Mais n'oublions pas que nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire. Le chemin vers une vie « normale » sera progressif. Il le sera encore davantage si nous sommes rigoureux dans l'application stricte des gestes barrières et des règles de distanciation physique.</i> |

| | AUTRES SUJETS | PATRICK |
|-------------|--|---------|
| DISCUSSIONS | <ul style="list-style-type: none"> - Le Stage PSC1 à Saint-Avé se déroulera le samedi 10 octobre 2020 dès 9 heures au 4 rue Leclanché à St Avé. Merci aux 10 adhérents qui s'y sont inscrits. Le club participe à hauteur de 10€ par personne au frais de repas. - Informations « ASSURANCES » <ul style="list-style-type: none"> • Contrat N°1 : Assurance responsabilité des dirigeants, 218 € / an. Aucune obligation légale de souscription. Ce contrat vise à couvrir la responsabilité civile que pourrait subir le mandataire social (Bureau) dans le cadre des activités. • Contrat N°2 : RC Association, 230 € / an. Couvre la responsabilité civile de l'association, notamment liée à l'organisation d'évènements qui contribuent au bon fonctionnement de celle-ci. Les associations sportives ont obligation d'assurance. <p><i>Note : Ce contrat est assorti d'une garantie individuelle accident qui est proposée en option aux adhérents.</i></p> <p>Chaque adhérent doit vérifier s'il est bien assuré ...en cas d'accident...</p> - La cessation d'activité de notre sponsor Vélo Max et ami Philippe Bolten, a amené le Bureau à rechercher un autre partenariat. Après différents contacts, le choix s'est porté à l'unanimité sur _____ (à confirmer). - Chaussettes et Manchettes : La demande, avec le logo du Club, sera présentée à un nouveau partenaire_____. | |

Le club proposera aux adhérents cette formule :

- L'achat d'une paire de manchettes donnera droit à une paire de chaussettes gratuite. Si un adhérent souhaite 1 paire de chaussettes, sans les manchettes, elle sera facturée à prix coûtant. La 2^{ème} paire achetée sera à mi-tarif.

- Un **rappel de l'Article 13** de la Charte du Club doit être fait à quelques adhérents :
- **La dernière tenue cycliste fournie par le club sera portée, lors de nos randonnées dominicales et impérativement pendant les participations aux cycloportives extérieures.**

Note : Nous avons une magnifique tenue, à un prix exceptionnel pour les adhérents, et cela grâce à nos très sympathiques partenaires. Nous nous devons donc de porter cette tenue pour les en remercier.

Réflexion : Tous les coureurs d'une équipe roulent avec les mêmes couleurs. Un équipier « Ar-kéa » porte le maillot rouge, bien différent du Glaz de « B&B Hôtels »... Un chasseur breton met du kaki, au contraire du chasseur alpin en blanc,... par exemple

- Une commande d'une dizaine de couvertures de survie et de casques est également prévue. Elles seront distribuées au A.C.E.
- Des nouvelles de nos deux adhérents Hubert et Thierry qui se remettent tant bien que mal de leur lourde chute d'il y a trois semaines. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.
- Un point sur les commandes des adhérents et nouveaux adhérents sur le stock existant. Ce dernier diminue progressivement.
- Après de bons et loyaux services, les « MORICE » désirent passer la main concernant l'intendance du Club. Jean Gilles Le Viquel accepte de les remplacer, avec l'aide de Pierre Vanoverbecque.

Un membre du Bureau a émis l'hypothèse que le versement de 5.00 euros concernant les invités se joignant aux sorties du club soit supprimé. Ce sera acté sur le Règlement Intérieur 2021.

- Des volontaires seraient les bienvenus pour grossir les rangs du groupe 3 avec Daniel Quiniou pour A.C.E.

| | | |
|---------------------|---|---------------------------------------|
| CONCLUSIONS | - Suppression de l'article adhésion temporaire dans le règlement intérieur. 8 voix POUR / 2 voix CONTRE | |
| RESPONSABLES | MESURES À PRENDRE | DÉLAI À RESPECTER |
| Président | <p>Modification du Règlement Intérieur 2021 : « L'adhésion temporaire, exigée l'assureur, pour les cyclos "invités et/ou en vacances" est obligatoire et gratuite. »</p> <p>Conclure la Convention de Mécénat avec « _____ »</p> | <p>AG 2021</p> <p>Fin septembre ?</p> |



| | | |
|---|--|--|
| 0h15 | VIE DU GROUPE / SORTIES ENVISAGÉES | |
| DISCUSSIONS | <ul style="list-style-type: none"> - Un grand merci à Lionel qui a élaboré, avec brio, les nouveaux parcours 2021 (présentation plus attractive des tableaux avec polices et couleurs différentes, graphiques en prime... !). - La Virade de Noyal Pontivy est maintenue au samedi 26 septembre 2020. Aucune caution du club à la participation d'éventuels adhérents du club. - La sortie amicale Ploeren/Plescop du dimanche 4 octobre 2020 est annulée. | |
| CONCLUSIONS | Toujours et encore, patienter en attendant des jours meilleurs ! | |
| | | |
| PROCHAINES RÉUNIONS | | |
| <p>MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 au Kreisker.</p> <p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉVUE LE 15 JANVIER 2021 Recherche d'un lieu d'accueil par les membres du bureau.</p> | | |
| GARDER LA CONVIVIALITÉ DU GROUPE. | | |